

FICHE MANDAT

AFL (ASSOCIATION FONCIÈRE LOGEMENT)

INSTANCE CONCERNÉE

Conseil d'administration de l'Association Foncière Logement.

DIRECTION DU MEDEF RÉFÉRENTE

La direction du logement qui assure la coordination entre les orientations retenues par le MEDEF et l'exercice du mandat.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Convention quinquennale 2018-2022.
- Code de la Construction et de l'habitation.
- Statuts de l'AFL.

MISSION GÉNÉRALE

Développer une offre locative foncière destinée aux salariés et s'insérant dans la politique du renouvellement urbain, tout en contribuant à terme à l'équilibre des régimes de retraite complémentaire obligatoire par répartition des salariés du secteur privé.

COMPOSITION GLOBALE

La gouvernance 10 représentants personnes physiques des membres de l'association répartis dans deux collèges, à savoir :

- un collège composé de 4 représentants désignés par le MEDEF et de 1 représentant désigné par la CPME ;
- un collège composé de 5 membres désignés par la CGT, la CGT-FO, la CFTC, la CFDT et la CFE-CGC.

10 administrateurs suppléants sont désignés dans les mêmes conditions, et affectés à un titulaire. Les suppléants sont invités à participer à toutes les réunions du Conseil et aux différents comités paritaires, avec une présidence patronale.

REPRÉSENTATION ACTUELLE DU MEDEF

TITULAIRES

- **Jean-Philippe BRANCOURT**, MEDEF Somme
- **Loïc CANTIN**, FNAIM
- **Jean-Jacques GASLY**, MEDEF Rouen-Dieppe
- **Cécile MAZAUD**, FFB, Présidente

SUPPLÉANTS

- **Nicolas BLANGY**, MEDEF Somme
- **Yvon BOURDAIN**, MEDEF Indre
- **Dyna PETER-OTT**, MEDEF Alsace
- **à pourvoir**

DURÉE DU MANDAT

La durée du mandat est de 5 ans. Le prochain renouvellement aura lieu en juin 2021.

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

11 réunions par an.

LIMITE D'ÂGE

68 ans.

INCOMPATIBILITÉS

Les administrateurs ne peuvent pas cumuler de mandats au sein des entités ou instances suivantes :

- Action Logement Groupe
- Action Logement Services
- Action Logement Immobilier
- CRAL/CTAL
- APAGL
- ESH